

Montréal
5000, rue St-Patrick
Montréal, QC, H4E 1A5
Tel : 514-751-2116

Boisbriand
680, Boul. du Curé-Boivin
Boisbriand, QC, J7G 2A7
Tel : 450-818-2116

St-Hyacinthe
3275, Boul Choquette #7
St-Hyacinthe, QC, J2S 7Z8
Tel : 450-773-8568

Siège social

Distributeur et Grossiste

Matériel électrique et luminaire – Résidentiel – Industrie – Commercial

2180, boulevard Lapinière, Brossard (Québec) J4W 1M2

Tél : (450) 462-2116 Fax : (450) 462-0155

Site internet : electrimat.com courriel : admin@electrimat.com

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

Brossard () St-Hyacinthe () Montréal () Boisbriand () Date : _____

Veillez remplir ce formulaire et retourner à votre succursale locale ou par courriel à admin@electrimat.com

Nom de la compagnie ou de l'individu, (ci-après le « client ») : _____

Numéro taxe provinciale : _____ Numéro taxe fédérale : _____ En Affaire depuis : _____

Adresse complète : _____ Tel. : _____ - _____

Télécopieur : _____ - _____ Courriel : _____ Genre de commerce : _____

Représentant : _____ Fonction : _____ Courriel : _____

Tel.: _____ - _____ Courriel facturation : _____ Courriel état de compte : _____

Responsable comptes à payer : _____ Tel. (____) _____ - _____ Courriel : _____

Facture : Courriel Poste Fax État de compte : Courriel Poste Fax

Personne(s) autorisée(s) à effectuer des achats : _____

Implication dans une faillite antérieure? Oui Non État financier disponible Oui Non

Bon de commande obligatoire ? Oui Non Pouvez-vous fournir une copie (État financier) Oui Non

Raison Sociale Corporation Association Propriétaire unique Autres :

<u>Principaux actionnaires</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>Adresse</u>	<u>Téléphone</u>
1. Nom _____	_____	_____	(____) _____ - _____
2. Nom _____	_____	_____	(____) _____ - _____
3. Nom _____	_____	_____	(____) _____ - _____

Information bancaire : (SVP joindre à cette demande une copie Spécimen de chèque.)

Banque : _____ Adresse : _____

Tel : _____ Numéro de compte : _____ Transit : _____ Code institution : _____

Nom du directeur de compte : _____ Courriel du directeur de compte : _____



Références (Principaux fournisseurs; sociétés de prêts) :

Compagnie	Adresse	Téléphone	Courriel
_____ / _____	_____ / _____	_____ / _____	_____ / _____
_____ / _____	_____ / _____	_____ / _____	_____ / _____
_____ / _____	_____ / _____	_____ / _____	_____ / _____

Montant des achats mensuels prévus \$ _____

Le client convient que les termes et conditions selon lesquelles Electrimat Ltée lui accorde du crédit sont les suivantes :

- Electrimat Ltée avisera le client des marges de crédit accordées suite à l'analyse de l'ouverture du compte. Le solde mensuel est dû et payable selon les termes de vente net 30 jours ou les termes de vente indiqués à chacun des états de compte et factures. Il est de l'essence même de la présente que les factures soient acquittées dans les délais prévus. Electrimat Ltée, en l'absence de paiement, sera fondé de suspendre toute marge de crédit et livraison.
- Toute commande, qu'elle soit verbale, téléphonique, en ligne ou écrite, émanant du client via l'un de ses employés sera considérée valide et sujette à l'acceptation par Electrimat Ltée. Le client est responsable de fournir à Electrimat Ltée la liste à jour de ses employés autorisés à commander. Toute commande confirmée est ferme, et payable selon les termes de vente. Les commandes ne sont pas sujettes à annulation ou changement, sans l'autorisation écrite d'Electrimat Ltée.
- Toute réclamation doit être faite dans les deux (2) jours suivant la réception de la marchandise. Aucune marchandise ne peut être retournée sans l'approbation écrite préalable d'Electrimat Ltée. De plus, des frais administratifs équivalant à 15% du prix de vente de telle marchandise pourront être exigés du client. La note de crédit sera établie selon les fluctuations du prix de vente du marché. Des frais de manutention pourront être facturés pour toute marchandise retournée, lorsque livrée telle que commandée.
- Le client accepte que tout compte passé dû portera intérêt au taux de 2% par mois calculé mensuellement (26.84% l'an).
- Des Dommages-intérêts liquidés seront chargés dans l'hypothèse où le client faisait défaut de respecter l'une quelconque des obligations par lui assumée en vertu des présentes. Si Electrimat Ltée devrait avoir recours aux services d'un avocat pour la protection de ses droits ou pour les faire valoir, le client s'engage à payer à Electrimat Ltée, une somme additionnelle équivalant à 33% de tout solde qui serait alors dû, à titre de dommages-intérêts liquidés, à moins qu'un texte de loi ou règlement ne l'en dispense, par la présente clause d'appliquant également dans le cas où le compte serait mis en collection auprès d'une agence de recouvrement.
- La marchandise vendue restera la propriété d'Electrimat Ltée jusqu'à l'acquittement total de la part du client. Advenant le défaut du client de payer le prix, selon les termes et modalités prévues au contrat, Electrimat Ltée aura le droit, à son option, soit d'exiger le paiement de tout solde du sur le prix de vente, soit de reprendre possession des marchandises vendues, sans nécessité d'avis ou procédures judiciaires à cette fin, le client y consentant à l'avance, sans aucune indemnité, ni remise des sommes reçues sur le prix de vente, s'il y a lieu. Toute perte devient la responsabilité du client dès le moment du départ des marchandises ou services du vendeur.
- Le client consent à ce que pour toute poursuite à ce contrat ou aux marchandises vendues ainsi que l'exécution de toutes les obligations en vertu de la présente, les parties fassent élection de domicile dans le district judiciaire de Longueuil, Québec. Le client renonce aux droits qu'il pourrait avoir relativement à la juridiction des tribunaux de quel qu'autre district de cette province.
- Les parties conviennent d'un commun accord que la détention par Electrimat Ltée d'un "Fac-similé (copie fax)", signature électronique ou par courriel du contrat de crédit dûment complété et signé par le client, constitue une preuve d'engagement irréfutable, au même titre que si Electrimat Ltée détenait la copie du contrat original.
- Le client accorde à Electrimat Ltée les droits et sûretés sur les produits achetés et le produit de ceux-ci. Les droits et sûretés subsistent jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et au paiement et à l'exécution par le client de toutes ses autres obligations en vertu des présentes. Electrimat Ltée a droit à tous les recours d'un créancier garanti après le défaut en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières applicable au Canada (Personal Property Security Act) ainsi qu'en vertu de la Loi du Registre des droits personnels et réels mobiliers du Québec (RDPRM) en plus de tous les autres droits prévus par contrat et par effet de la loi. Les produits achetés resteront des biens personnels et ne deviendront ni ne seront considérés comme un élément ou une partie de tout bien immobilier sur lequel ils pourraient être situés. Le client accepte de signer tout instrument ou document jugé nécessaire par Electrimat Ltée pour parfaire sa sûreté sur les

produits, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations de financement, les hypothèques mobilières, les actes de fiducie, les actes de garantie de dette, les hypothèques ou autres instruments de sécurité.

- Le client autorise Electrimat Ltée ou ses mandataires à se procurer et échanger toutes les informations utiles à l'établissement de sa solvabilité, ils enjoignent par la même occasion toutes personnes concernées à fournir de façon complète et avec diligence toutes les informations requises et les dégagent de toute responsabilité quant à l'effet de telles informations. Le(s) soussigné(s), nommé Le Client, autorise Electrimat Ltée et ses divisions à recueillir ou échanger, maintenant et en tout temps pendant la durée du contrat et des obligations s'y découlant, des renseignements personnels à son sujet et au sujet de l'entreprise et/ou de ses dirigeants et administrateurs directement ou via l'agent de renseignements du fournisseur choisi. L'entreprise requérante et le signataire autorisé permettent à Electrimat Ltée et son fournisseur choisi d'obtenir des renseignements sur leur crédit et leur situation financière auprès de tout bureau de crédit, agence de renseignements, fournisseurs, ou de toute personne avec qui elle entretient des relations d'affaires, incluant notamment les institutions financières. Le client par la présente demande l'ouverture de son compte-client, autorise Electrimat Ltée, ses divisions, ses employés, officiers ou Représentants chez son fournisseur choisi, à obtenir les informations le concernant et également autorise son institution financière à divulguer toute information demandée. Les renseignements personnels du signataire autorisé peuvent être utilisés pour établir sa situation financière et son admissibilité ainsi que l'admissibilité de l'entreprise requérante pour cette demande. Le présent contrat de crédit prendra effet seulement si :
 - Le client autorise la divulgation de ses informations bancaires à notre fournisseur de service bancaire;
 - Le client accepte de fournir ses informations bancaires à notre fournisseur de service bancaire;
 - Le client suit le processus d'obtention de l'information bancaire lui étant remis par notre fournisseur;
 - Les informations recueillies sont satisfaisantes suite à l'examen et l'analyse de celles-ci;
 - Le client n'omet pas de soumettre ou divulguer une information le concernant;
 - À la demande de Electrimat Ltée et/ou du fournisseur choisi, le client s'engage à fournir ses états financiers ainsi que toute autre documentation jugée pertinente par Electrimat Ltée et/ou son fournisseur choisi à seule fin d'évaluer la présente demande d'adhésion.
- Dans l'éventualité où la présente demande ne répondrait pas aux conditions mises de l'avant par Electrimat Ltée., Electrimat Ltée se réserve le droit de refuser d'ouvrir un compte et/ou d'émettre une limite de crédit à son entière discrétion. Electrimat Ltée pourra demander, à sa convenance, que le Client soit soumis à une évaluation de sa solvabilité quand jugé nécessaire en tout temps pendant la durée du contrat et des obligations s'y découlant. Si le client refuse de collaborer avec Electrimat Ltée. et/ou son fournisseur choisi dans l'obtention future des renseignements sur leur crédit et leur situation financière auprès de tout bureau de crédit, agence de renseignements, fournisseurs, ou de toute personne avec qui elle entretient des relations d'affaires, incluant notamment les institutions financières. Le client se verra donc retirer l'entièreté de ses privilèges qui lui auront été accordés lors de l'ouverture de son compte client chez Electrimat Ltée.
- Les conditions ci-dessus s'appliqueront à toutes les transactions relatives à l'achat de marchandises, services et réparations à intervenir entre les parties pendant toute la durée de leurs relations d'affaires.

SIGNÉ À : _____

SIGNATURE : _____

NOM EN LETTRE MOULÉE : _____

FONCTION : _____

La personne qui signe à le pouvoir d'engager la responsabilité de l'entreprise.

DATE : _____

RESPONSABILITÉ CAUTIONNEMENT PERSONELLE

Lorsqu'il s'agit d'une corporation, la personne signant celle-ci s'engage plus personnellement par le fait de cette seule signature, conjointement et solidairement avec cette corporation, envers le vendeur, pour toutes les obligations découlant des achats effectués suite à la présente demande d'ouverture de crédit et renonce à toute bénéfice de discussion et division. Le présent cautionnement s'applique également dans le cas où les montants excèdent la limite de crédit autorisée. Le cautionnement est valide indéfiniment et la caution ne peut mettre fin à la garantie même si cette dernière quitte la corporation.

SIGNÉ À : _____

SIGNATURE DE LA CAUTION: _____

NOM EN LETTRE MOULÉE DE LA CAUTION: _____

DATE DE NAISSANCE DE LA CAUTION : JOUR (_____) / MOIS (_____) / ANNÉE(_____)

DATE : _____

A L'USAGE DU DEPARTEMENT DE CREDIT

No de client : _____ Représentant : _____ Département : _____

Classe : _____ Région : _____ Type client : _____ Coordonnateur : _____

Commentaires _____

Terme de crédit : _____ Montant : _____

Accepté par : _____ Date : _____